



Jean-Yves Praud

Vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine en charge de l'ESS, de l'insertion et de l'aide sociale à l'enfance.

Le rôle de la collectivité ? Être un catalyseur

Comment est né le Galleco ?

D'une réflexion presque « naturelle », après que le département ait lancé en 2004 une politique volontariste de soutien à l'ESS. Quand on a commencé ce travail, très vite s'est posée la question du financement. Nous avons exploré les différentes formes de financements solidaires, les Cigales par exemple, mais aussi d'autres expériences ailleurs en France. C'est ainsi que nous avons entendu parler du Sol Violette de Toulouse. Nous sommes allés les voir et nous en sommes inspirés pour créer le Galleco, un nom fait de Gallo (référence territoriale au pays gallo) et éco (pour économique et/ou écologique). Ce qui nous intéressait, c'était de recréer du lien entre les citoyens et les entreprises du territoire, faciliter l'économie de proximité, soutenir l'économie locale, replacer la monnaie comme outil d'échange et non de spéculation.

Comment avez-vous procédé ?

C'est un parcours qui a été mené sur deux ans. Si cela a été long, c'est que nous voulions associer le maximum de personnes et faire en sorte que l'initiative prenne à la base. Nous avons eu en 2006 une expérience qui s'est soldée par un échec avec le projet d'un SOL initié à Rennes. Mais l'expérience tombait un peu du sommet, sans racines locales, avec une présentation très intellectuelle... Bref ça n'a pas accroché et ça nous a servi pour éviter quelques pièges. Nous avons, toujours en tirant les enseignements de cet échec, différé l'idée d'utiliser une carte à puce et avons préféré travailler avec des billets. Dans cette dynamique, l'ambition de la collectivité était d'être à l'initiative, d'être un catalyseur de la démarche, mais pas de la porter seule et à long terme. Le relais a donc été passé à une association composée de 5 collègues, issus des territoires d'expérimentation, dans laquelle le conseil général est un membre parmi les autres. Si il n'y avait pas eu le conseil général, il n'y aurait rien aujourd'hui, s'il n'y avait eu que lui, il n'y aurait rien non plus !

Quels sont les défis pour le Galleco désormais ?

Nous avons démarré la monnaie en septembre 2013 sur trois territoires : Rennes centre, le pays de Redon et le pays de Fougères. L'ambition est de l'étendre à tout le département et d'augmenter le nombre d'utilisateurs. Mais pour cela, il nous faut sans cesse augmenter le nombre de prestataires, en trouver de nouveaux afin que l'offre de services et de biens payables en Galleco augmente. C'est aussi dans cet esprit que nous travaillons pour voir comment les collectivités pourraient ouvrir des services (piscine ou bibliothèque par exemple) au paiement en Galleco.

En savoir plus : www.galleco.fr



développement local pour rentrer peu à peu dans les mœurs locales d'habitants qui trouveront normal et logique d'avoir des euros pour régler une partie de leurs dépenses et pour épargner, et de disposer d'une monnaie complémentaire pour leurs consommations locales. « C'est penser que cette monnaie ne peut pas servir à tout, ajoute Bruno Thérêt, mais qu'elle est particulièrement efficace pour répondre à une fonction précise. C'est mieux que d'avoir une seule monnaie qui peut servir à tout (l'euro) mais dont on manque et qui n'est pas aussi performante pour toutes les fonctions qu'on attend d'elle ! »

Aller plus loin ?

Pour aller plus loin, les monnaies locales ont ainsi des défis à relever. Le plus crucial est de convaincre une majorité d'habitants d'utiliser dans la durée ces nouvelles monnaies. Des exemples étrangers entrouvrent pourtant la porte des possibles à imaginer. À Bristol, en Grande-Bretagne, le maire élu en 2012 a décidé de toucher son salaire en monnaie locale, le Bristol Pound, et en Argentine, des expériences durables de monnaies provinciales, qui se sont étendues au moment de la crise qu'a connue ce pays en 2001, donnent des indications sur des développements possibles.

Quelles pourraient être les prochaines étapes pour les collectivités ? « Distribuer une partie des salaires des fonctionnaires en monnaie locale » suggère Bruno Thérêt qui propose même, sur l'idée des banques de temps, de permettre aux citoyens de payer en temps une partie de leurs impôts locaux sous la forme, par exemple, d'une participation à des travaux d'intérêt local. En Europe, les monnaies locales sont davantage tolérées que réellement reconnues. « Un enjeu majeur pour sécuriser ces dispositifs et faciliter l'intervention des collectivités locales est de créer un cadre juridique clair pour les monnaies sociales », explique Marie Fare. Mais attention : « Cela ne doit pas avoir pour conséquence leur intégration finale dans des objectifs de politiques publiques qui freinerait leur capacité d'innovation. » Subtil équilibre : clarifier sans figer, soutenir sans étouffer, accompagner sans téléguidé. N'est-ce pas là le propre d'une action politique intelligente qui sait être au service de ses habitants et de son territoire ?

En savoir plus :

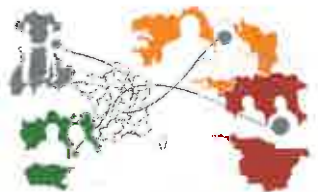
« Le » site français des monnaies locales : www.monnaie-locale-complementaire.net

OÙ SONT LES MONNAIES LOCALES ?

- Monnaie en circulation
- Monnaie en projet



Source : www.monnaie-locale-complementaire.net



Jean-Paul Pla

Conseiller municipal délégué à l'ESS, à Toulouse

Une vraie démarche d'éducation populaire

Le SOL Violette fait un peu figure de référence dans les monnaies locales françaises...

C'est vrai qu'elle existe depuis le 6 mai 2011, qu'elle a été adoptée aujourd'hui par 1 650 « solistes » et qu'elle peut être utilisée dans 140 entreprises adhérentes. Jamais je n'aurais pensé qu'au bout de deux ans nous en serions là ! Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce projet et que je l'ai présenté au maire de Toulouse, celui-ci a réagi tout de suite en disant : « Mais c'est une vraie démarche d'éducation populaire ! » Et lorsque, huit mois après le lancement de la monnaie, j'entends dans une réunion à la maison des chômeurs une femme qui raconte qu'elle n'a jamais autant parlé d'économie que depuis qu'elle utilise la monnaie locale, je me dis que le pari est gagné, surtout quand elle rajoute : « J'ai compris aujourd'hui que je suis responsable de ce qui se passe dans la société. Avec le peu que je touche, je mets 10 euros en monnaie locale, mais si tous les chômeurs faisaient comme moi, ce serait un vrai changement ! »

Quel rôle a joué la collectivité ?

Notre rôle a été de donner le coup de pouce au départ. Ensuite, d'être un outil d'accompagnement. Il ne s'agit pas de faire à la place de, mais d'accompagner des projets citoyens.

Après, la ville n'est plus qu'un adhérent parmi les autres du Sol Violette (dans l'AG de l'association qui porte la monnaie, la ville de Toulouse ne dispose que d'une seule voix). La collectivité est bien à sa place je crois : susciter, aider, accompagner.

La ville soutient tout de même très activement...

C'est vrai qu'elle contribue encore à hauteur de 50 % au financement du projet et que le Crédit Municipal – au même titre que le Crédit Coopératif – s'est engagé dans l'opération. Mais je réfute l'idée que c'est un projet qui ne vit que par l'argent de la ville. On aide bien l'économie classique et ça ne gêne personne, alors pourquoi devrait-ce être différent avec l'économie sociale et solidaire ? Du reste c'est ce que je dis aux élus qui nous contactent pour s'inspirer de notre expérience : n'ayez pas peur, c'est une démarche légale et des projets citoyens de cette envergure représentent des forces de changement que les collectivités se doivent d'accompagner. Les choses évoluent du reste. Aujourd'hui, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) commencent à voir les monnaies locales d'un œil différent et on est en train d'aller vers leur reconnaissance.

En savoir plus : www.solviolette.fr